

REGLEMENT INTERIEUR DU

Championnat du Val d'Oise 2022 (moins de 2200 ELO)

Article 1 : Organisation

Le CVOE organise le Championnat du Val d'Oise (moins de 2200 ELO) qualificatif pour le Championnat IdF (moins de 2200 ELO).

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs du Val d'Oise licenciés A pour la saison 2021-2022, et ayant un classement ELO (cadence classique FIDE, ou a défaut, National)) strictement inférieur à 2200.

Le tournoi se tiendra le samedi 26 mars et le dimanche 27 mars à l'Espace Magallon, 5 rue Bergeret, 95290 L'Isle-Adam.

Il se déroulera en 6 rondes à la cadence 1h + 30 s/coup.

Les résultats sont comptabilisés (homologation N° 55089) pour le classement ELO FIDE et le classement ELO national.

Article 2 : Règles

Les règles du jeu sont celles de la Fédération internationale des Echecs (FIDE).

Les appariements se font au système suisse, assistés par informatique à l'aide du logiciel PAPI v3.3.6 d'Erick Mouret.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et pointé auprès des organisateurs pour confirmer leur présence.

Tout retard de 30 minutes ou plus après le lancement de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf décision contraire de l'arbitre.

Tout forfait non excusé pourra être sanctionné par une exclusion du tournoi.

Article 3 : Horaires de jeu

Clôture des inscriptions : Le vendredi 25 mars 2022 à 23h59. Pas d'inscription sur place.

Pointage et vérification des licences pour tous les joueurs le samedi 26 mars 2022 de 9h jusqu'à 9h45.

Ronde N°1 : Samedi 26 mars à 10h00	Ronde N°4 : Dimanche 27 mars à 9h30
Ronde N°2 : Samedi 26 mars à 13h30	Ronde N°5 : Dimanche 27 mars à 13h00
Ronde N°3 : Samedi 26 mars à 16h30	Ronde N°6 : Dimanche 27 mars à 16h00

La cérémonie de remise des prix est prévue le dimanche 27 mars vers 19h.

Article 4 : Prix et inscriptions

Droits d'inscription : Adultes 20€, Jeunes 10€. La participation est limitée aux 60 premiers inscrits.

La liste des prix sera affichée avant la ronde 3. Les prix seront attribués au Système Hort pour les prix au classement général, à la place pour les prix par catégorie. Les prix sont non cumulables. Si un joueur peut prétendre à plusieurs prix, il gagnera le prix le plus important. En cas de prix équivalents, il gagnera le prix le plus haut dans la liste des prix.

L'absence ou la non-représentation à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Article 5 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : 1. Buchholz tronqué, 2. Performance. Les appariements seront affichés dans la salle de jeu avant chaque ronde. La grille américaine sera affichée après la ronde 3, puis après chaque ronde.

Article 6 : Conduite des joueurs

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position éteinte. Tout joueur dont l'arbitre constate que le portable sonne, ou dont l'appareil électronique est allumé sera sanctionné de la perte de la partie. En lien avec les nouvelles règles, il est demandé aux joueurs de laisser leurs téléphones dans un sac ou un manteau qu'ils laisseront à leurs places en cas de déplacement éventuel.

Dans le cadre des mesures relatives au respect du Fair-Play, tout joueur refusant de se conformer aux directives de l'arbitre pourra être sanctionné de la perte de sa partie et de l'exclusion du tournoi.

Il est interdit de fumer, de vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans la zone de jeu. Une zone d'analyse sera mise à disposition des joueurs n'ayant pas de partie en cours, les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Article 7 : Titres et qualifications

Le 1er / la 1ère du tournoi est sacré(e) « Champion(ne) du Val d'Oise 2022 ».

A l'issue de ce championnat départemental, est qualifié pour le Championnat IdF le premier joueur satisfaisant aux conditions suivantes :

- qu'il soit de nationalité française, ou, s'il est étranger, résidant depuis au moins deux ans en France et licencié depuis au moins deux ans à la FFE.
- qu'il soit licencié dans le Val d'Oise pour la saison en cours.
- qu'il ait un ELO inférieur à 2200 au moment des qualifications départementales .
- qu'il ne soit pas déjà qualifié d'une autre façon pour le Tournoi Accession du Championnat de France.

Article 8 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est John LEWIS (AFE2).

L'arbitre adjoint est Stefan BORNHOFEN (AFC).

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation, à respecter ce présent règlement.

L'Arbitre Principal
IA John LEWIS

L'Organisateur
Stefan BORNHOFEN